

## Droit du travail

# Migros: le goût amer de la ratatouille espagnole

**Mauvaises conditions de travail, heures supplémentaires et pauses non-payées, sanctions arbitraires, licenciements abusifs, non-respect des droits des travailleurs: Eurosol, fournisseur de légumes de Migros basé à Almeria (Espagne), est bien loin de l'employeur modèle. De son côté, Migros a certes mandaté un audit mais rien ne bouge malgré le dépôt de nouvelles plaintes auprès des tribunaux. Rejoignant l'appel du syndicat paysan Uniterre et d'autres ONG européennes, la FRC demande au géant orange de prendre des mesures concrètes.**

Dans sa communication, Migros ne lésine pas sur les slogans: «Durabilité, nous ne faisons pas qu'en parler, nous agissons!» Côté normes sociales, le géant orange se veut rassurant sur son site: «Nous évaluons activement nos chaînes d'approvisionnement et mettons en œuvre des normes sociales basées sur les risques.» Aussi, le groupe demande-t-il à ses fournisseurs d'adopter certaines normes telles que Global GAP/GRASP. Celle-ci implique des contrats de travail écrits, des heures de travail et des salaires raisonnables ainsi qu'un dialogue actif dans l'entreprise. Mais la réalité est tout autre: le détaillant continue à s'approvisionner chez Eurosol, producteur espagnol bafouant ouvertement les droits de son personnel depuis de longs mois et réprimant sévèrement les travailleurs qui osent dénoncer la situation.

Tout comme la région de Huelva – qui a fait l'objet de nombreuses actions de la FRC dans le cadre de son [opération sur les fraises](#) – celle d'Almeria souffre de graves problèmes environnementaux et sociaux. Le cas d'Eurosol rappelle que les promesses des distributeurs concernant l'amélioration des conditions de travail des ouvriers des serres ne sont pas solides. En 20 ans, les pratiques ont peu évolué. Créée pour garantir des bonnes pratiques sur des questions comme l'hygiène, la sécurité et le bien-être au travail, la norme Global GAP/GRASP offre certes un joli vernis de responsabilité aux détaillants, mais devient une certification inutile et trompeuse du fait des contrôles insuffisants.

Contacté, le détaillant indique qu'il a décidé de temporiser avant de décider de sa marche à suivre. Il a demandé à son fournisseur de prendre position sur les reproches qui lui sont adressés et attend le résultat du traitement des plaintes en cours auprès des tribunaux locaux. En bref, rien ne bouge.

Pour la FRC, Migros doit respecter les promesses faites aux consommateurs en matière de responsabilité sociale et de transparence. En raison de sa position dominante sur le marché, le groupe impose aux clients des denrées produites dans des conditions inacceptables. De ce fait, il doit poser un ultimatum à Eurosol, exigeant une amélioration des conditions de travail, la réintégration des travailleurs licenciés abusivement, et en obtenir les preuves formelles. La FRC demande également des contrôles renforcés auprès des fournisseurs de la région. Pour garantir une transparence totale, les portes des producteurs doivent être ouvertes aux syndicats, ONG et associations de consommateurs. Enfin, la FRC estime que Migros doit cesser d'enjoliver la situation sur place, sur son site internet comme dans ses publications. La clientèle a droit à une totale transparence... elle retournera alors peut-être un peu de confiance au géant orange.

Lire [notre article](#).

### Informations complémentaires:

Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, Tél. 021 331 00 90  
Sandra Imsand, responsable des enquêtes, Tél. 021 331 00 90

### Fédération romande des consommateurs

Association créée et financée par et pour les consommateurs,  
reconnue d'utilité publique, libre de toute influence  
26 000 membres – 60 experts – 6 antennes cantonales – 220 bénévoles  
Nos missions: défendre, informer les consommateurs et faire entendre  
leur voix auprès des décideurs politiques et économiques

